

Commission européenne : nouveaux ennuis en perspective pour Microsoft

Microsoft et la Commission européenne : c'est reparti pour un tour. Après le procès fleuve qui a abouti à la condamnation de Microsoft pour abus de position dominante, Bruxelles revient aujourd'hui à la charge contre le géant de Redmond.

L'exécutif européen a confirmé avoir envoyé à l'éditeur une déclaration des griefs concernant le lien entre le navigateur Internet Explorer du groupe et son système d'exploitation pour ordinateurs Windows.

La Commission précise estime, dans un avis préliminaire, que le lien entre Explorer et Windows contrevient aux règles de l'UE en matière d'abus de position dominante et que Microsoft s'expose, en cas de confirmation de cet avis, à une amende. Une de plus.

Elle y tire les premières conclusions d'une enquête ouverte il y a tout juste un an, à la suite notamment d'une plainte d'Opera Software, qui propose Opera un navigateur Internet alternatif.

Encore une fois, Bruxelles conteste l'intégration systématique d'un logiciel Microsoft dans Windows, estimant que cette présence bride la concurrence puisque Windows équipe plus de 90% des PC de la planète.

Cette pratique« est une distorsion de concurrence envers les navigateurs Internet concurrents, dans la mesure où elle procure à Internet Explorer un avantage artificiel en matière de distribution », estime la Commission dans un communiqué.

Elle dit « s'inquiéter de ce que, par cette vente liée, Microsoft protège Internet Explorer d'une concurrence frontale avec d'autres navigateurs, au détriment du rythme d'innovation et de la qualité des produits ».

Microsoft a pris acte de ces nouvelles accusations. « Nous sommes déterminés à mener nos affaires en pleine conformité avec la loi européenne »,a-t-il assuré dans un communiqué.

Le groupe a huit semaines pour répondre à Bruxelles, et le droit de venir défendre oralement son dossier devant les experts européens de la concurrence.

Mais pour Microsoft, l'histoire pourrait se répéter. Rappelons que la firme a déjà été condamnée en mars 2004 pour des faits similaires, concernant MediaPlayer. Montant de l'amende : 497 millions d'euros, la plus forte jamais imposée par Bruxelles à une entreprise pour un abus de position dominante et l'obligation de proposer une version de Windows sans MediaPlayer.

Après trois ans et demi de bataille, la condamnation avait été confirmée en septembre 2007 par la Cour européenne de justice. Mais la « mauvaise volonté » de Microsoft, notamment en ce qui concerne l'interopérabilité de ses logiciels, a provoqué de nouvelles sanctions et une « douloureuse » globale de 1,676 milliard d'euros. Un appel du groupe pour une partie de cette amende est encore en cours d'examen par la justice européenne.

Aujourd'hui, toutes les conditions semblent être réunies pour que Microsoft soit obligé de proposer

une version de Windows Vista (et de Windows 7 ?) sans Internet Explorer.

Une telle décision pourrait mettre à mal la domination encore forte d'Internet Explorer sur le marché hautement stratégique des navigateurs Internet.

Pour autant, si cette présence pouvait être jugée anticoncurrentielle il y a quelques années, l'émergence du haut débit a permis de donner de la visibilité aux offres alternatives et le choix aux consommateurs.

Ainsi, la part de marché d'Internet Explorer est en constante baisse depuis quelques années, le logiciel de Microsoft détenait en décembre dernier une part de 68% contre 21% pour Firefox (chiffres Net Applications). Un point que devront prendre en compte les commissaires de Bruxelles.